Agissons pour l'inclusion

INFORMATION PRESSE
Toulouse, le 11 mars 2021

Privé solidaire / Ségur de la Santé

Les oubliés du Ségur de la Santé : inquiétude en Occitanie

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale.

Une mission d'utilité publique que mène, entre autres l'ASEI (Agir, Soigner, Éduquer, Insérer) association qui a fêté ses 70 ans en 2020. L'ASEI gère aujourd'hui 108 établissements et services sanitaires et médico-sociaux dans 3 grandes régions, dont l'Occitanie, et emploie près de 3700 personnes.

Les récentes décisions du Ségur de la Santé, qui accordent désormais aux salariés des structures sociales et médico-sociales rattachées à un établissement public hospitalier et d'EHPAD une revalorisation salariale plus que nécessaire, ont malheureusement créé une situation d'inégalité, inquiétante.

Le personnel des établissements relevant du privé solidaire, à compétences et tâches égales, ne bénéficie en effet pas systématiquement de cette revalorisation. Une injustice et une iniquité que dénonce l'ASEI, aux côtés de la FEHAP Occitanie (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non Lucratifs) et NEXEM (Organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire).

« *C'est ubuesque : cette revalorisation méritée par tous exclut arbitrairement certains professionnels. Au sein même de nos établissements, certains salariés en bénéficieront, d'autres pas. Pour la seule raison que leur lieu d'exercice ou les profils de leurs patients diffèrent !* **s'insurge Philippe Jourdy, directeur général de l'ASEI et délégué régional de la FEHAP**. *Au-delà de l'indignation légitime face à cette discrimination, nous sommes très inquiets de ses conséquences immédiates. Le personnel, que nous peinons déjà à recruter dans un contexte de pénurie, va être enclin à écouter les sirènes des établissements bénéficiaires de cette revalorisation (on parle de 183 euros nets par mois tout de même). Au final, tout le monde en subit les conséquences : les professionnels qui nous sont indispensables pour la santé, la sécurité, et l'autonomie des personnes que nous accompagnons et le modèle privé solidaire que nous défendons.* »

La FEHAP Occitanie, le NEXEM, et l'ASEI revendiquent une égalité de traitement pour tous, garante de la pérennité de leurs actions au service de tous les publics et s'alarment des répercussions, immédiates et à long terme, sur la prise en charge des personnes fragiles et handicapées en Occitanie, comme dans le reste de la France

A propos de l'ASEI :

Née en 1950 au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, sous l'égide de Jean Lagarde, l'ASEI s'illustre depuis sa création dans son combat pour la laïcité, l'éducation et la solidarité. L'ASEI est une association reconnue d'utilité publique régie par la loi du 1 juillet 1901. Elle a pour objet la prise en charge globale et l'insertion des personnes handicapées quel que soit leur âge, la prise en charge des personnes dépendantes et fragilisées, la promotion des droits et des personnes en situation de handicap et la lutte contre l'exclusion de ces personnes, dans le respect des valeurs qui ont toujours présidé à l'action de l'association : la laïcité, le refus de toutes les discriminations, le respect de la personne et la solidarité

L'ASEI est un acteur de l'économie sociale et solidaire dont la mission est plus que jamais centrée sur l'accompagnement de la personne, dans la construction de son projet de vie, et ce, à tous les âges de la vie. L'ASEI gère 200 établissements et services sanitaires et médico sociaux pour enfants, adolescents et adultes sur 8 départements et 3 régions. Plus de 10 000 personnes sont accueillies dans ses structures chaque année. L'ASEI regroupe 3 364 professionnels salariés.

Pour plus d'informations : https://www.asei.asso.fr/

Contacts presse :

Amélie Jolivet – a.jolivet@giesbert-mandin.fr - 07 85 53 50 05
Marie Grandchamp - m.grandchamp@giesbert-mandin.fr - 06 87 85 94 61